



Congés payés supplémentaires

Par **Pompone**, le **02/11/2010** à **17:47**

Bonjour, rnje n'ai le droit de prendre que 15 jours pendant la période légale (mai-octobre) rnje les prends du 1er au 15 septembre !rnmon employeur me dit que je n'ai pas à prendre de congés supplémentaires car j'ai droit à deux semaines consécutives !!!rnje voudrais savoir ce qu'il en estrnvous remerciant par avance pour les réponses

Par **L expert social**, le **22/11/2010** à **10:25**

Bonjour,rnrnSi le nombre de jours de congés pris en dehors de la période légale (1er mai au 31 octobre) est au moins égal à 6, le salarié à droit à 2 jours ouvrables de congés supplémentaires. rnrnLorsque ce nombre est entre 3 et 5, il n'a plus le droit qu'à 1 jour ouvrable supplémentaire. rnrnEn revanche, les jours de congés correspondant à la 5e semaine n'ouvrent droit à aucun congé supplémentaire.rnrnJe vous invite à vous rendre sur le lien suivant. Vous trouverez réponse à l'ensemble des questions que l'on peut se poser en matière de congés payés:rnrnhttp://www.l-expert-comptable.com/les-conges-payes_19_d208.phprnrnBien cordialement,